

du téléphone et il y a bien des erreurs, monsieur l'Orateur; ainsi le numéro du bureau du premier ministre, qui apparaît sur la couverture, est indiqué comme étant 232-4244 quand ce devrait être 232-4211. Je demande que l'on fasse les rectifications nécessaires, car il y a bon nombre d'erreurs d'importance, qui pourraient être une source d'inconvénients et d'embarras.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—ACCORD CONCERNANT L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ATOME

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Je voudrais demander au premier ministre suppléant s'il aura le temps la semaine prochaine de faire la déclaration qu'il a promise au sujet de la nouvelle entente concernant l'échange de renseignements atomiques. Comme il est sur le point d'abandonner demain certaines lourdes charges de son poste qui lui plaît bien, il pourrait avoir le temps de s'occuper de cette affaire.

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Je veux bien répondre à cette question dès maintenant. Cette entente vise à tirer profit des modifications de 1958 à la loi sur l'énergie atomique des États-Unis. Ces amendements permettent aux États-Unis de fournir à leurs alliés un plus grand nombre de renseignements. Aux termes de cette entente, les États-Unis se sont engagés à continuer à échanger des renseignements atomiques avec leurs alliés à des fins de planification.

Comme je l'ai dit l'autre jour, cela n'a rien à voir à la dissémination des armes nucléaires. Le paragraphe 2 de l'article IV stipule clairement que l'accord ne prévoit le transfert d'aucune arme ou pièce atomique ni d'aucun renseignement relatif à la fabrication d'armes nucléaires.

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une question supplémentaire? N'est-il pas vrai que l'article III traite de l'élaboration de projets de défense, de la formation de personnel et de l'emploi de méthodes de défense contre les armes atomiques, ainsi que de questions touchant aux systèmes de livraison d'armes atomiques?

L'hon. M. Martin: L'accord prévoit que les alliés de l'OTAN et les signataires de l'accord recevront des renseignements de nature atomique, mais il n'a rien à voir aux armes atomiques en tant que telles car les États-Unis, aux termes de leurs lois, garde le contrôle de celles-ci. Il ne s'agit que de l'échange de renseignements atomiques destinés aux membres pour fins scientifiques.

[M. Herridge.]

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une question supplémentaire au ministre? Où en sont les négociations visant à dégager le Canada de son rôle nucléaire?

L'hon. M. Martin: Cette question n'est pas pertinente. On y a déjà répondu, la semaine dernière je crois.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, ma très importante question de privilège mettra peut-être fin à la période des questions pour aujourd'hui; il existe précisément un rapport entre mon incapacité à pouvoir me lever rapidement et ma question de privilège. Je regrette que les courriéristes parlementaires aient donné un compte rendu peu fidèle de la partie jouée hier sur la colline du Parlement.

LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT DU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Pour la gouverne des députés, monsieur l'Orateur, je demanderais au premier ministre suppléant de nous dire s'il est en mesure d'annoncer à la Chambre qu'à son retour de la conférence du Commonwealth, le premier ministre nous fera rapport demain ou lundi? Il importe beaucoup que les députés le sachent. Lundi serait parfait, si cela convient au gouvernement.

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Je remercie le très honorable représentant d'avoir posé cette question. En effet, il se souviendra qu'il y a deux jours, j'ai dit que le premier ministre ferait son rapport vendredi. Il est plus probable maintenant qu'il fera cet exposé lundi prochain. Je ne puis donner de réponse définitive. En effet, lorsque je me suis entretenu hier avec le premier ministre, il m'a fait savoir qu'il espérait nous faire son rapport dès que possible, peut-être vendredi. Toutefois, le premier ministre reviendra tard ce soir, et j'imagine que, pour cette raison, il ne pourra faire ce rapport que lundi prochain. Je ne suis pas en mesure de donner de réponse catégorique, et je suis sûr que le très honorable représentant le comprendra. Si le premier ministre peut faire ce rapport demain, il le fera. Sinon, nous l'entendrons certainement lundi prochain. Je ferai mon possible pour en aviser dès ce soir mon honorable ami. J'espère que ce sera satisfaisant.